

La Regrippière

Tableau réalisé par Monsieur Battistella

MARS - AVRIL 2020

- SERV-VOLANT

P.7

- VOUS ENVISAGEZ DE VOYAGER

P.8

- UNE BABY SITTER

P.8

- IL RESTE ENCORE DES PLACES

P.9

- ANIMATIONS À LA BIBLIOTHÈQUE

P.9

- CARNAVAL DES ÉCOLES

P.11



CHASSE AUX OEUFs

LUNDI 13 AVRIL 2020 À 10 H30
LA FLEURANCELLERIE

Pour participer :

**Venez retirer votre « permis de chasse aux oeufs »
jusqu'au 4 avril.**

Points de retrait : Mairie et Croc Loisirs

Réservée aux enfants de la commune de 2 à 11 ans.



pour les + de 6 ans



PROCHAIN BULLETIN

- Dépôt des articles
30 avril 2020
- Agrafage du bulletin
11 mai 2020

MAIRIE - 11 place de l'Église - LA REGRIPIÈRE Tél. 02.40.33.63.14.
contact@mairie-laregrippiere.fr

Ouvert du Lundi au vendredi de 9h à 12h30

LA MAIRIE SERA OUVERTE OCCASIONNELLEMENT LE SAMEDI JUSQU'À DÉBUT JUIN



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 20 janvier 2020 à la mairie, à 20 heures sous la présidence de Monsieur René BARON, Maire.

Date de convocation : 13 janvier 2020

PRESENTS : M. BARON R. - Mme HOUSSIN E. - M. EVIN P. - MME SIMO C. - M. GUILLOU V. - M. CAILLER R. - Mme DURAND A. - M. GAULTIER JL. - M. JEANNEAU J. - Mme JOLIVET C. - M. PASQUEREAU D. - M. CLERO F. - Mme MAZE L. - M. LUCAS E. - Mme LIBEAU E. - Mme BAUDRY A.

EXCUSES : Mme HALLE C. - M. DUTEIL G - Mme PETITEAU ME.

POUVOIR : M. DUTEIL G. donne pouvoir à M. EVIN P. / Mme PETITEAU ME. donne pouvoir à Mme JOLIVET C.

M. PASQUEREAU D. est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite ajouter une délibération concernant le droit de préemption. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

PROJET IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS DE TÉLÉPHONE MOBILE BAIL AVEC LA COMMUNE

M. le Maire expose le projet d'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile. La société Axione qui doit installer les infrastructures et les équipements, nous a remis le projet de bail.

Pour mémoire la parcelle G245 fait partie du domaine privé de la commune. La surface occupée serait de 54m².

Le bail serait conclu pour douze ans à compter de sa date d'entrée en vigueur et il serait prorogé par périodes successives de douze ans sauf congé donné par l'une des parties, notifié à l'autre par lettre recommandée avec avis de réception et respectant un préavis de vingt-quatre mois avant la date d'échéance de la période en cours.

Selon les termes du bail, la commune percevrait un loyer annuel à hauteur de 5000 euros pendant une période initiale de douze années.

L'approbation de cette convention ne préjuge pas de l'obtention de l'autorisation de construire.

En effet, il est rappelé que l'implantation d'une antenne-relais doit faire l'objet d'une déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme.

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention.

Entendu l'exposé,

Le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le projet de bail et autorise M. le Maire à le signer.

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION ÉLECTRONIQUE DES ACTES AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité du 6 juillet 2007 signée entre la préfecture de Loire Atlantique et la commune. Il convient de préciser les modalités de transmission électronique des documents budgétaires sur « Actes budgétaires ».

Les parties à la convention initiale décident de lui apporter les modifications suivantes :

ARTICLE 1 :

L'article 3.1.4- Interruptions programmées du service est complété comme suit :

Pour la télétransmission des documents budgétaires sur Actes budgétaires, il n'est pas fait application du dernier alinéa du 3.1.4. En cas d'interruption du service pour cause de maintenance, il appartient à l'émetteur d'attendre le rétablissement du service pour adresser ses documents sur « Actes budgétaires ».

ARTICLE 2 :

CLAUSES RELATIVES A LA TÉLÉTRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES SUR L'APPLICATION « ACTES BUDGÉTAIRES ».

3.3.1 Documents budgétaires concernés par la télétransmission

La transmission des documents budgétaires doit porter sur l'exercice budgétaire complet.

Le flux qui assure la transmission de l'acte budgétaire comporte, dans la même enveloppe, le document budgétaire ainsi que la délibération qui l'approuve.

Le document budgétaire est transmis sous la forme d'un seul et même fichier dématérialisé au format XML conformément aux prescriptions contenues dans le cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs (l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 octobre 2005).

La dématérialisation des budgets porte à la fois sur le budget principal et sur les budgets annexes.

A partir de la transmission électronique du budget primitif, tous les autres documents budgétaires de l'exercice doivent être transmis par voie électronique.

Le flux XML contenant le document budgétaire doit avoir été scellé par l'application TotEM ou par tout autre progiciel financier permettant de sceller le document budgétaire transmis.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

3.3.1 Documents budgétaires concernés par la transmission électronique

La transmission électronique des documents budgétaires concerne l'intégralité des documents budgétaires de l'ordonnateur.

ARTICLE 3 – toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant de la convention pour la transmission électronique des actes.

AUTORISE M. le Maire à le signer.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°5 BUDGET GÉNÉRAL 2019

Considérant la régularisation de reversement de l'attribution de compensation antérieure à 2019 sur l'exercice comptable 2019,

Le Maire propose les opérations suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
6413 - Personnel non titulaire	4000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 012 Charges de personnel et frais assimilés	4000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73928 - Autres prélèvements pour reversements de fiscalité	0,00 €	4000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 014 Atténuations de produit	0,00 €	4000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4000,00 €	4000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

EMET un avis favorable à cette décision modificative budgétaire et autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS ASSOCIATIVES 2020

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les propositions de subventions pour l'année 2020 ont été présentées au sein des différentes commissions communales.

Considérant que M. EVIN, deuxième adjoint, ne prend pas part au vote de la subvention à l'association A.R.C.T. FOOTBALL,

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des subventions à verser pour l'année 2020.

STE DE CHASSE	250,00 €
A.R.C.T. FOOTBALL	1.100,00 €
TONIC FAM	200,00 €
APE	200,00 €
UNC AFN	100,00 €
Comité des fêtes	600,00 €
Kinball	200,00 €
Yoga Vallet	100,00 €
ASCR	500,00 €
Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)	2.000,00 €
DIVERS pour demandes non reçues	4.000,00 €
TOTAL	9 250,00 €

Après examen et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les subventions inscrites dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

INSCRIT les crédits nécessaires prévus au Budget Primitif 2020.

DÉCLARATIONS DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 28 Mars 2013, décidant d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du territoire communal.

Vu la délibération n°D-20191002-18 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Sèvre et Loire en date du 2 octobre 2019 déléguant l'exercice du droit de préemption à la commune de La Regrippière.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 octobre 2019 déléguant au maire l'exercice du droit de préemption urbain.

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

° Déclaration reçue en mairie le 20 janvier 2020 :

Parcelle E 923 Grande guignerais et Pièce des Brevaires 1ha 49a 80ca appartenant à HOUSSIN Daniel (demandé par Me PENARD à VALLET). Parcelle située en zone Ub et 1Aub du PLU.

° Déclaration reçue en mairie le 20 janvier 2020 :

Parcelle E 924 E 925 E 926 E 927 E 928 Grande guignerais 2ha 07a 50ca appartenant à HOUSSIN Daniel et Evelyne (demandé par Me PENARD à VALLET). Parcelle située en zone 1Aub du PLU.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

Madame HOUSSIN, première adjointe, concernée par l'affaire, a quitté la salle au moment du vote.

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

RENONCE à son droit de préemption sur ces biens. Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE MODIFICATION DE L'ARTICLE 2

La réglementation de l'utilisation des locaux communaux ne relève pas du conseil municipal mais doit être édictée par arrêté du maire. Cependant la fixation du montant de la contribution financière due par l'administré pour l'utilisation d'un local communal relève en revanche de la compétence du conseil municipal.

Suite aux travaux de la salle polyvalente, M. le Maire propose de modifier la caution du règlement intérieur de la salle polyvalente comme suit :

ARTICLE 2 :

Au moment du dépôt de la demande, un chèque de 50 % de la location est demandé, et encaissé immédiatement. Le solde est versé à la prise des clés. Un chèque caution d'un montant de 1000 €, couvrant les dégradations et salissures anormales, sera demandé par la Commune au moment du paiement. Ce chèque caution est redonné dans les huit jours qui suivent la location. L'état des lieux est vérifié avant la remise des clés, le jour de la location.

A l'issue de la réunion, un constat sera effectué, au cours duquel le bon fonctionnement de matériel et l'état des locaux seront vérifiés.

Les prix de location sont fixés par le Conseil Municipal et sont actualisés annuellement. Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur le jour de l'utilisation.

Le règlement sera effectué à la prise des clés, à l'ordre de » M. Le Receveur du Trésor. »

En cas d'annulation de la part du Locataire, ou en raison d'événements ou de faits non imputables à la Commune, le chèque ne sera pas rendu. Mais un remboursement de l'acompte peut être envisagé seulement pour des raisons graves (tels que décès, maladies graves ou annulation de mariage, accidents).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification de l'article 2 du règlement intérieur de la salle polyvalente.

INFORMATIONS DIVERSES

°Dégradation dans la nuit du 23 au 24 décembre 2019 : l'enquête est en cours pour retrouver les responsables.

°Distribution du bulletin municipal : M. LUCAS, n'étant pas en accord avec l'introduction du dernier bulletin municipal, ne souhaite pas participer à la distribution de celui-ci.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

Les dates sont les suivantes :

Lundi 10 février 2020

Jeudi 5 mars 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 10 février 2020 à la mairie, à 20 heures sous la présidence de Monsieur René BARON, Maire.

Date de convocation : 04 février 2020

PRESENTS : M. BARON R. - Mme HOUSSIN E. - M. EVIN P. - Mme E SIMO C. - M. GUILLOU V. - M. CAILLER R. - Mme DURAND A. - M. JEANNEAU J. - Mme JOLIVET C. - M. PASQUEREAU D. - M. CLERO F. - Mme MAZE L. - M. LUCAS E. - Mme BAUDRY A. - Mme PETITEAU M.E

EXCUSES : Mme HALLE C. - M. DUTEIL G - M. GAULTIER J.L. - Mme LIBEAU E.

POUVOIR : Mme LIBEAU E. donne pouvoir à Mme SIMO C.

Secrétaire de séance : M. PASQUEREAU D.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite supprimer une délibération concernant les sorties éducatives pour les écoles primaires communales. Il n'y a pas eu de demande cette année. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Procès-verbaux des réunions de conseil municipal du 12 décembre 2019 et 20 janvier 2020

Mme HOUSSIN souhaite rectifier le procès-verbal du 20 janvier 2020 comme suit :

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020

DÉCLARATIONS DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

° Déclaration reçue en mairie le 20 janvier 2020 :
Parcelle E 923 Grande guignerais et Pièce des Brevaires 88a 80ca appartenant à HOUSSIN Daniel (demandé par Me PENARD à VALLET). Parcelle située en zone Ub et 1Aub du PLU.

° Déclaration reçue en mairie le 20 janvier 2020 :
Parcelle E 924 E 925 E 926 E 927 E 928 Grande guignerais 2ha 68a 50ca appartenant à GFA des Tilleuls (demandé par Me PENARD à VALLET). Parcelle située en zone 1Aub du PLU.

Approbation à l'unanimité des procès-verbaux de la réunion de conseil du 12 décembre 2019 et 20 janvier 2020 modifié.

ASSOCIATION DE GESTION DU RESTAURANT SCOLAIRE : SUBVENTION 2020

Rapporteur : Clara SIMO
Commission ENFANCE-JEUNESSE

Mme SIMO présente la demande. L'association de Gestion du Restaurant Scolaire a présenté son budget prévisionnel 2020. Elle assure la restauration pour les deux écoles primaires de la commune en autonomie, avec des produits locaux, cuisinés sur place.

L'association a demandé lors de sa présentation en commission affaire scolaire de prendre en compte la réorganisation du temps méridien et la baisse des effectifs. De plus, une évolution de la convention collective au 1^{er} janvier 2017 stipule le versement d'un 13^{ème} mois aux salariés. La société de gestion comptable de l'association n'a pas pris en compte cet évolution depuis 4 ans.

M. GUILLOU s'interroge sur les limites de l'association en termes de gestion. La commune doit-elle supporter l'erreur du comptable ?

M.LUCAS indique que la gestion de l'association n'est pas à remettre en cause. Ici, la faute impute au comptable.

Monsieur le Maire indique que l'association est en train de demander des précisions au cabinet comptable. La demande de subvention va prendre en compte le reliquat de l'évolution de la convention pour l'année 2020. Le reste du reliquat entre 2017 et 2019 se fera par une éventuelle subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement de 6800,00 €.

INSCRIT les crédits nécessaires prévus au Budget Primitif 2020

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

SUBVENTION 2020 : ASSOCIATION LA RAPE

Rapporteur :
Clara SIMO
Commission ENFANCE-JEUNESSE

Mme SIMO présente la demande. L'association « LA RAPE » gestionnaire du périscolaire, centre de loisirs et accueil jeunes, a présenté son budget prévisionnel 2020.

Il est rappelé la convention de partenariat signé le 06 février 2020 après décision du conseil municipal du 08 juillet 2019,

Vu le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la commune, la Caisse d'Allocations Familiales en 2019, décision du 26 mars 2019,

Vu l'organisation et les actions conduites par l'association,

Vu la convention de partenariat référencée ci-dessus,

Après discussion,

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Mme SIMO indique que des erreurs sur le budget prévisionnel 2020 ont été constatées en commission puis rectifiées par la suite. L'association souhaite acquérir un camion pour leur déplacement. L'investissement sera en partie financé par la CAF.

Mme HOUSSIN demande des précisions concernant les chiffres de fréquentation. Elle souhaiterait à l'avenir avoir des chiffres plus clairs.

M.EVIN se demande pourquoi la RAPE ne s'appelle pas Croc'Loisirs.

M.SIMO indique que la demande n'a pas encore été faite en préfecture.

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION :

APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement de 50 000,00 €.

INSCRIT les crédits nécessaires prévus au Budget Primitif 2020

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

PARTICIPATION 2020 AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT ÉCOLE PRIVÉE DU SACRÉ COEUR

Rapporteur :
Clara SIMO
Commission ENFANCE-JEUNESSE

Considérant le contrat d'association signé en 2019 avec l'école privée du Sacré Cœur,

Au vu de la liste des élèves fournie par l'école (88 élèves domiciliés sur la commune, dont 33 en maternelles et 55 en élémentaires),

Considérant le coût de fonctionnement s'élevant à 1 537.80 € pour un élève de maternelle et à 486.38 € pour un élève de primaire pour l'année 2019.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020

APPROUVE le versement d'un montant de 77 498,00 €

INSCRIT les crédits nécessaires prévus au Budget Primitif 2020

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2020, à l'article 6558 et payable en quatre fois.

FOURNITURES SCOLAIRES ET DOTATIONS AUX ÉCOLES PRIMAIRES COMMUNALES

Rapporteur : Clara SIMO

Commission : ENFANCE-JEUNESSE

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux élèves des écoles primaires, publique et privée de la commune 47.00 € pour les fournitures par élève

Par ailleurs, il est attribué à :

L'école publique :

-505.60 € pour le renouvellement des manuels et licences

-1000,00 € pour les albums et les livres (BCD)

L'école privée :

-563,20 € pour le renouvellement des manuels et dictionnaires au prorata au nombre d'élèves

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2019 à :

-l'article 6067 pour l'école publique pour 3 713,00 € + 1 505.60 € = **5 218.60 €**

-l'article 6574 pour l'école privée pour 4 136,00 € + 563,20 € = **4 699.20 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le versement des montants ci-dessus.

INSCRIT les crédits nécessaires prévus au Budget Primitif 2020.

SORTIES ÉDUCATIVES POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES COMMUNALES

Rapporteur : Clara SIMO

Commission : ENFANCE-JEUNESSE

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux élèves des écoles primaires, publique et privée pour 2019, au titre des sorties éducatives :

-20,00 € pour les maternelles et les primaires

Le nombre d'élèves en 2019 est de 79 pour l'école publique et de 88 pour l'école privée.

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2019 à :

-l'article 6188 pour l'école publique pour 1 580,00 €

-l'article 6574 pour l'école privée pour 1760,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le versement des montants ci-dessus.

INSCRIT les crédits nécessaires prévus au Budget Primitif 2020.

SUBVENTION 2020 AFFAIRE SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions de l'USEP Sèvre et Maine et l'école Saint Anne / Saint Jean-Baptiste du Loroux Bottereau.

L'USEP sollicite les municipalités afin de promouvoir et développer des activités sportives pour les enfants pendant et hors temps scolaires. L'association demande 66,00 € par classe, soit pour la Regrippière 264,00 €.

Par courrier du 23 janvier 2020, l'école Saint Anne / Saint Jean-Baptiste du Loroux Bottereau a sollicité la commune pour l'attribution d'une subvention suite à la scolarisation d'un enfant de la commune dans une classe d'enseignement spécialisé.

La commune souhaite augmenter le montant alloué à la réserve de subventions de 15 000,00 €. Pour rappel, la commune avait alloué 4000,00 € en réserve par décision DEL2020-004. Le total est donc de 19 000,00 €.

Après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les subventions inscrites dans le tableau ci-dessous.

Organisme	Montant
USEP Sèvre et Maine	200,00 €
Ecole Saint Anne Saint Jean-Baptiste du Loroux Bottereau	486.38 €
Réserve divers	19 000.00 €

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

INSCRIT les crédits nécessaires prévus au Budget Primitif 2020

QUESTIONS DIVERSES

Conseil Municipal des enfants :

Les résultats des élections du nouveau Conseil Municipal des enfants sont affichés devant la mairie.

Prochaine séance du Conseil Municipal : Jeudi 5 mars 2020

Fin de la séance à 21h50.

URBANISME



♦ Déclarations préalables

LOCKNER Olivier 3 bis, impasse du Souchais
Installation d'un générateur photovoltaïque sur toiture.

BOUYGUES TELECOM ZA des Treize Vents
Relais de radiotéléphonie (antenne).

CASSARINI Céline 2, rue des Fontaines
Travaux sur construction existante.

♦ Permis de construire

MARQUES Alexandre La Grande Tranchais
Réhabilitation d'une cave en maison d'habitation.

GAEC LA TERRE FERME 17, La Porchetière
Construction d'une serre tunnel.

ROSIER Romann 41, bis rue du Vignoble
Maison individuelle.

RECENSEMENT CITOYEN

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).

Recensement citoyen obligatoire



PARUTION DANS LE JOURNAL MUNICIPAL

Pour le journal municipal de **MAI 2020**,
transmettez vos articles avant le
JEUDI 30 AVRIL par mail à l'adresse suivante :
communication@mairie-laregrippiere.fr

ÉTAT CIVIL



NAISSANCE

- Soan CHARPENTIER - Né le 21 décembre - 6, bis la Grande Tranchais
- Camille FONTENEAU - Né le 20 janvier - 6, rue de Bretagne
- Arthur MERIGAUD - Né le 15 février - 31 bis rue du Vignoble

SERV-VOLANT

En juin 2020, cela fera 2 ans que l'association de transport solidaire Serv-Volant existe pour 11 communes.

Elle propose une solution pour se déplacer aux personnes qui n'ont pas d'autres moyens à leur disposition.

Elle vient en complément des offres existantes (transport public, taxis, famille ...) pour les trajets de la vie quotidienne en semaine : santé, courses, famille etc ...

À La Regrippière, c'est à ce jour : 49 bénéficiaires, 9 conductrices (teurs) **bénévoles**, puis de septembre à décembre 2019 : 4394 kilomètres effectués pour 90 missions. 4 personnes de cette équipe assurent la permanence téléphonique à tour de rôle.

06.33.69.13.07 : c'est avec ce numéro de téléphone que vous pouvez nous contacter si :

- Vous souhaitez vous inscrire,
- Vous avez besoin de réserver un déplacement.

A titre d'information, les 11 communes de la Communauté de Communes Sèvre et Loire affichent un bilan pour 2019 de 2104 missions soit 72500 kilomètres pour 679 bénéficiaires par 104 conducteurs .



Ci-dessus, une partie de l'équipe, de gauche à droite :

Dominique DEBRE, Dominique REBILLARD, Joseph JEANNEAU, Sophie LEVEQUE, Christian TAILLEVENT, Jacqueline JEANNIERE, Claude MAZE.

Puis, absents au moment de cette photo : Ghislain GREGOIRE et Camille CRUAUD.

Au nom de toute l'équipe de Serv-Volant.

Dominique REBILLARD : référent pour La Regrippière.

Gilles Meriaudeau : Président de l'association.

L'association Serv-Volant fait partie de la CCSL : Communauté de Communes Sèvre et Loire.

Une assemblée générale des adhérents est prévue courant mai 2020. La date, l'heure et le lieu vous seront communiqués dans les journaux locaux.

RENOUVELLEMENT DE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ

Chaque année, des voyages sont annulés, des vacances gâchées à cause d'une carte d'identité ou d'un passeport périmé.

Vérifiez donc dès aujourd'hui la validité de vos documents.

Votre carte d'identité arrive à échéance dans trois mois : prenez contact dès aujourd'hui avec le service Etat-Civil de la mairie.

La carte d'identité est obligatoire à tout âge : en France, si vous prenez l'avion et dès que vous quittez le territoire français (même pays limitrophes Espagne, Italie, Suisse ...).

ATTENTION : Pour les inconditionnels des offres « dernières minutes », avant de valider votre réservation, assurez-vous de la validité de votre passeport ou de votre carte d'identité.



BABY SITTING

Je m'appelle Cléo, j'ai 16 ans et j'habite à La Regrippière.

Je me propose de garder vos enfants, les soirs de week-end ou pendant les vacances scolaires.

Je peux également m'occuper d'arroser vos plantes ou de nourrir votre animal lors de vos absences sur ces mêmes périodes.

Vous pouvez me contacter soit par mail : guerincleo3@gmail.com ou au 06.40.28.79.41.

LES AMUS'CADETS - SAISON THÉÂTRALE 2020

Cette année, les Amus'cadets ne vous disent pas tout.

Non, nous ne sommes pas en train de révéler un secret sur la plus grande troupe de théâtre de La Regrippière. Nous vous invitons simplement à venir les applaudir :



Les 20 et 21 mars à 20h30

Du rire, de la bonne humeur garantie. Les Amuscadets vous présentent :

« JE NE LUI AI PAS ENCORE TOUT DIT » (Comédie de Patricia Haubé)

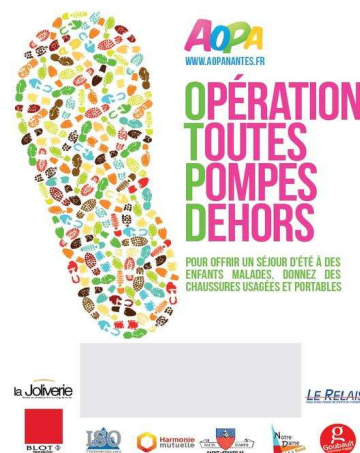
Réservations : lesamuscadets@gmail.com 06.84.49.59.31

OPÉRATION TOUTES POMPES DEHORS

Pour offrir un séjour d'été à des enfants malades, donnez des chaussures usagées et portables.

DU LUNDI 23 MARS AU SAMEDI 4 AVRIL 2020
A REMETTRE A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE DE LA REGRIPIÈRE

Les chaussures que nous collectons doivent être propres, en bon état et conditionnées de préférence dans des sacs en plastique ou être attachées ensemble pour être ensuite, ramassées. Les cartons à chaussures sont à proscrire.



ANIMATIONS EN MARS/AVRIL DE LA MÉDIATHÈQUE

À VOS AIGUILLES

Vous aimez tricoter ou avez envie de démarrer. Rejoignez les bénévoles pour un rendez-vous convivial autour du tricot et des travaux d'aiguilles.

Les vendredis 20 mars et 17 avril à partir de 20h30.

Bibliothèque de La Regrippière.

CROC'JEUX

Samedi 21 mars entre 10h30 et 12h à la bibliothèque de La Regrippière.

Retrouvez votre rendez-vous ludique. Venez jouer seul, en famille ou entre amis aux différents jeux de société choisis par les animatrices de Croc'loisirs.

Venez vous régaler en testant des jeux gourmands.



HORAIRES ET COORDONNÉES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA REGRIPIÈRE PLACE DU PRIEURÉ

Mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h - Samedi et dimanche de 10h30 à 12h

Tél. : 02.40.33.91.84 / bibliotheques@cc-sevreloire.fr / <http://bibliotheques.cc-vallet.fr>



Vous avez des envies de sport sur La Regrippière
VTT, marche nordique, course à pied, randonnée.....

CONTACTEZ L'ASCR

La section cirque plait aux enfants. Pour sa continuité, il
faut un adulte référent : contactez-nous.



mail: ascr44@gmail.com

Boite aux lettres près de la salle polyvalente





CARNAVAL DES ECOLES

Défilé
des enfants

Bar

Samedi 28 mars 2020

RDV 10h au parc de La Regrippière

Gâteaux
Bonbons

Pêche
à la ligne

Organisé par l'OGEC et l'APE

ÉCOLE CLÉMENT PELLERIN



Jeudi 5 mars, la classe maternelle a bénéficié d'une animation par une danseuse auteure, madame Julie Cloarec Michaud, afin de préparer les élèves au spectacle "Comme le vent dans les voiles". Ce spectacle est présenté dans le cadre de Cep Party, qu'ils auront plaisir à découvrir le 7 avril. "La danseuse est venue, on a fait le vent en respirant. On a fait semblant d'être un pinceau, avec sa tête, avec son nez. On a appris la danse du voyage et on s'est allongé pour faire comme l'étoile de mer et respirer calmement."



Nantes : nous voilà.

Le 17 janvier 2020, tous les élémentaires de Clément Pellerin ont pu tirer parti de la richesse culturelle et architecturale de Nantes. Les CP-CE1 ont tout d'abord exploré le Jardin des Plantes. Cette découverte cherchait à alimenter le projet artistique mené au sein de l'école ; projet orchestré par le Département. L'idée était de partir à la recherche d'installations "étranges mais..." poétiques ou drôles. Nos découvertes se sont avérées nombreuses et riches.



Après un déjeuner dans la gare, nous nous sommes rendus en tramway, puis en Navibus, à Trentemoult. Là encore, notre objectif était de photographier le plus grand nombre de façades de maisons "étranges, mais..." bien réelles.

Après cette journée riche en découvertes et en émotions, nous nous sommes offert le plaisir d'une chorégraphie devant "Le Pendule", cette centrale à béton inutilisée que Roman Signer a transformée en "pendule", une immense horloge absurde, puisque sans aiguille.

USEP à la Chapelle-Heulin

Ce jeudi 5 mars, les CP-CE1 ont été accueillis, avec les élèves de Vallet, par l'école de la Chapelle-Heulin pour une journée sportive sous l'égide de l'USEP. Au programme : hockey en salle, basket et kinball (ballon géant). Les enfants ont eu le plaisir de renouer les amitiés qui étaient nées lors de la dernière rencontre. Aussi, rires et cris de joie ont retenti tout au long de cette journée.



NANTES AU MOYEN-ÂGE



Vendredi 17 janvier, notre classe s'est plongée dans un petit voyage au temps du Moyen-Âge à Nantes.



Parcours extérieur des remparts du château : observations... « ils sont beaux ces remparts quand même »
« Tiens, c'est bizarre ; on dirait qu'il manque une partie ici »...
...Hypothèses, déductions : il y avait bien une tour avant ici. Elle a explosé.
Parcours à l'intérieur du château et tour des remparts.

Nous avons ensuite découvert la cathédrale et le tombeau d'Anne de Bretagne. Cette visite a été marquée autant par la découverte de l'importance de l'édifice que par son âge et le temps mis pour le construire.

Le portail, par exemple, est d'origine et date de.... (la réponse sera bientôt dans notre blog.)

Puis nous sommes allés déambuler dans le quartier Bouffay, grâce à un jeu de piste de la Ville de Nantes. Nous avons découvert certains aspects spécifiques du Moyen-Age de ce quartier : places, noms des rues, maison à colombage, le haut du Beffroi qui a atterri sur une église. Que de curiosités pour découvrir notre belle ville sous un autre angle.



CM1-CM2 : NOTRE PREMIERE RENCONTRE USEP

Cette année, nous allons faire nos rencontres USEP avec les CM1-CM2 de l'école du Pallet et de Monnières.



Nous avons accueilli notre première rencontre le 30 janvier dans notre bel espace sportif sous le signe du handisport.

Les élèves ont pu découvrir de nombreux sports adaptés aux mal-voyants, aux personnes à mobilité réduite ou des sports pouvant être pratiqués par des valides et non valides.

Cette rencontre, avec de la Boccia, du Kurling (adaptation du Curling), de la Sarbacane, du Torball, des parcours en aveugle, des jeux adaptés inventés en classe et du théâtre fut très riche en échanges, en écoutes et en découvertes dans le respect des uns et des autres.



OH, LES BONNES GALETTES

Le mardi 28 janvier les élèves de la classe maternelle Clément Pellerin ont confectionné des galettes des rois. Tous ont participé activement à la réalisation de délicieuses galettes qui ont toutes été dévorées avec gourmandise.



INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Nous préparons déjà pleinement la rentrée scolaire 2020/2021.

- Si votre enfant est né en **2017**, il entrera en **Petite Section** de maternelle en septembre prochain.
- Si votre enfant est né en **2016**, vous pouvez entrer en contact avec nous afin d'échanger à ce sujet.

Nous vous invitons à nous contacter pour nous rencontrer et visiter l'école :

- soit par mail : ce.0440781k@ac-nantes.fr
- soit par téléphone : **02.40.33.61.44**

L'inscription à l'école publique est gratuite et se fait en mairie sur présentation :

- D'un justificatif de domicile,
- Du livret de famille,
- Du carnet de santé de votre enfant.

A très bientôt,

Toute l'équipe enseignante de l'école Clément PELLERIN

Notre Blog : <http://passerelle2.ac-nantes.fr/clementpellerin/>



VOTRE ENFANT VA ALLER A L'ÉCOLE

Vous êtes parents d'un jeune enfant.

Votre enfant va aller à l'école à la prochaine rentrée ou les années suivantes et vous vous posez déjà plein de questions sur l'école, le lien famille-école ; la scolarité de votre enfant. Comment peut-on s'y préparer au mieux : nous parents, mais surtout notre enfant.

Vous avez entièrement raison votre enfant effectuera un jour sa première rentrée scolaire ; Autant qu'elle soit la plus sereine possible.

Afin d'aborder ce très vaste et très médiatique sujet qu'est l'école, avec un grand « E » : les apprentissages, les enseignements, la relation école-famille, le rythme de votre enfant... mais surtout la première rentrée de votre enfant ; nous vous proposons une réunion de « rencontre », de « questions », d'« échanges ».

Le SAMEDI 4 AVRIL à 10h30 à l'école Clément PELLERIN

M. TERRIEN, directeur de l'école et Mme BERTIN, enseignante en maternelle seront présents pour vous accueillir et échanger avec vous.

Vous y êtes tous les bienvenus



SACRÉ-CŒUR INFOS



Il y a une réserve d'eau pour arroser le compost.

Nous avons vu un poulailler réalisé avec des déchets qui ont été réutilisés.

Nous avons vu de vieux objets comme un ancien téléphone portable, un vieux fer à repasser, une armure, une épée...

C'est très sécurisé avec des caméras de surveillance et des barres de sécurité infrarouges.

Nous avons fabriqué des portefeuilles en briques alimentaires avec Morgane de la Cicadelle.

En repartant dans le car, nous nous sommes pesés sur la grande balance, nous pesions plus de 14 000kg.

Pour commencer l'année 2020, en lien avec notre projet d'école sur l'environnement qui nous entoure, nous avons visité le CAD du Loroux-Bottereau avec Bertrand. Nous sommes montés sur une balance pour les voitures. Nous avons vu les différents endroits où sont triés les déchets :

- *les produits chimiques (avec la douche pour se rincer en cas de problème),
- *le plastique, le carton et le polystyrène qui sont compactés par de grosses machines,
- *des montagnes de bouteilles de verre, de compost, de papier...



-1ère étape : Nous avons pris chacun une enveloppe et un bulletin de vote. Il fallait aussi avoir sa carte électorale.

-2ème étape, nous allons dans l'isoloir pour cocher le nom des enfants pour lesquels nous voulons voter. Le vote est secret.

-3ème étape, nous présentons notre carte électorale avant de pouvoir mettre notre enveloppe dans l'urne.

-4ème étape, il faut signer le registre



Enfin, vendredi c'était le jour du dépouillement par les CM2 sous l'oeil attentif des CM1. Le Conseil Municipal des Enfants est composé de :

Léonie Letourneux, Erell Gauthier-Gegot, Flavie Guillou, Lia Dronet (CE2) - Maëlys Allais, Manon Peneau, Adel Boitteau (CM1) - Camille Mouraud, Milo Dronet, Axel Martin (CM2) Bravo à tous... candidats, élus...

Fabriquer du papier recyclé

Les GS-CP se sont intéressés au recyclage du papier. Avec les papiers de brouillon de la classe et des feuilles de journal, ils ont fabriqué du papier recyclé. Voici les différentes étapes :

- 1- Déchiqueter le papier et le mettre dans un récipient.
 - 2- Ajouter une cuillerée à café de colle en poudre (facultatif).
 - 3- Ajouter de l'eau chaude, mélanger et laisser tremper
 - 4- Faire mixer la préparation par un adulte afin d'obtenir une pâte homogène.
 - 5- Etaler la préparation obtenue sur un tamis. Laisser sécher au soleil pendant 3 jours environ
- Nous sommes fiers de notre travail.

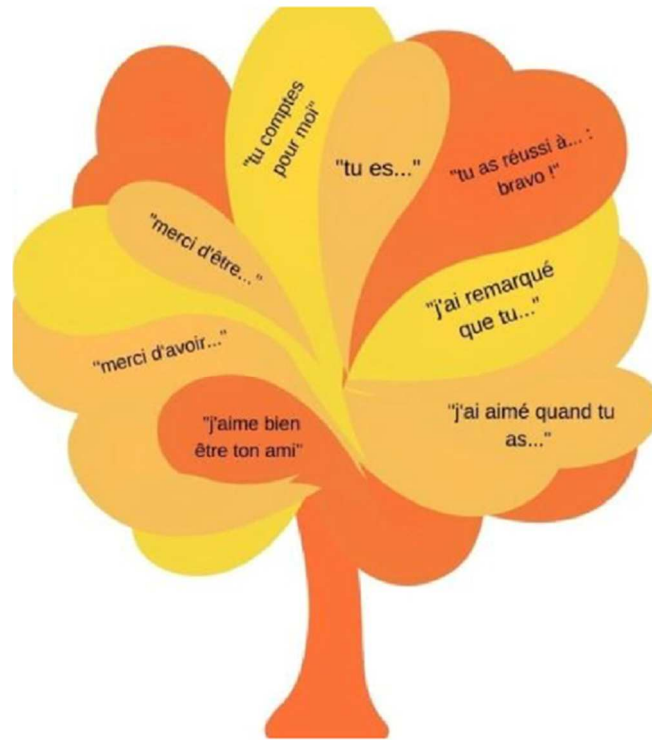


La Galette des Rois

Au mois de janvier, tous les élèves de l'école se sont réunis pour partager la galette des rois.



Au mois de février, nous avons continué à faire vivre notre arbre de l'amitié. Par binôme (filleul.e/parrain, marraine), les élèves ont réfléchi sur les mots gentils que l'on pourrait se dire pour se sentir bien à l'école. Ils les ont ensuite écrits sur des feuilles colorées.



Retrouvez tous les projets de l'école sur notre site internet :
sacrecoeur-laregrippiere.fr

Si vous souhaitez prendre contact avec la directrice, Mme Françoise BARRE
 Par courriel : ecole.sacre.coeur@gmail.com / Par téléphone : 02.40.33.63.60

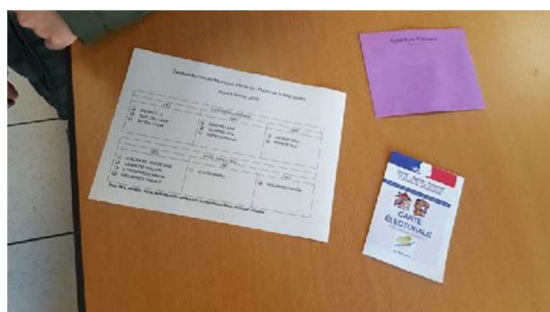
Conseil Municipal des Enfants pour les deux écoles

Cette année, un nouveau CME (Conseil Municipal des enfants) a été élu. Pendant plusieurs semaines, les élèves se sont préparés.

Une présentation générale avec Yves Bartra et Mr Baron (maire de La Regrippière) a été proposée aux CE et CM des deux écoles.

Puis, des élèves volontaires de CE2-CM ont posé leur candidature et ont réalisé des affiches.

Jeudi 6 février 2020, le vote s'est déroulé dans la salle du conseil municipal. Tous les élèves de CE-CM ont répondu présents.



Mars 2020

sèvre&loire news

la lettre d'infos mensuelle de la Communauté de communes Sèvre & Loire



SANTÉ & SOLIDARITÉ

2020, DES CHANGEMENTS POUR LE SSIAD ET LE SAAD ?



CHANGEMENTS DE VISAGES POUR NOS DEUX SERVICES DE SOINS ET D'AIDES AUX PERSONNES ÂGÉES

En février dernier, après 41 ans de service à la communauté de communes, Marie-Thérèse CUSSONNEAU, responsable du Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD) est partie en retraite pour un repos bien mérité. Ce départ a entraîné des mobilités internes au sein de la Communauté de communes Sèvre & Loire.

Frédérique CHEVALIER, responsable du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) de la communauté de communes depuis mai 2013 a pris la responsabilité du SAAD en remplacement de Marie-Thérèse CUSSONNEAU.
Charline SAUVAGET, adjointe du SSIAD au côté de Frédérique CHEVALIER

depuis 2016, devient responsable du SSIAD en remplacement de Frédérique CHEVALIER.
Depuis le 1^{er} janvier 2020, suite à des obligations réglementaires, le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) de la CC Sèvre & Loire est géré désormais par un Etablissement Public Administratif (EPA) doté d'un Conseil d'Administration et d'une autonomie financière. Malgré ces changements, le service et les coordonnées sont inchangés. Ainsi, la continuité des services est assurée et cela n'a pas d'impact ni sur les bénéficiaires du service et sur la qualité du service rendu.

Pour en savoir plus sur l'organisation du SSIAD, nous vous invitons à consulter le Communiqué de presse sur le site institutionnel interco.cc-sevreloire.fr

RENSEIGNEMENTS : www.cc-sevreloire.fr
SSIAD / 02 51 71 75 72
soinsadomicile@cc-sevreloire.fr
SAAD / 02 51 71 92 20
aideadomicile@cc-sevreloire.fr

EMPLOI ESTIVAL

Nous recherchons des aides à domicile et des aides soignant-e-s pour notre SSIAD & notre SAAD, envoyez CV + lettre de motivation à rh@cc-sevreloire.fr

RENSEIGNEMENTS : interco.cc-sevreloire.fr
SSIAD / soinsadomicile@cc-sevreloire.fr / 02 51 71 75 72
SAAD / aideadomicile@cc-sevreloire.fr / 02 51 71 92 20

BRÈVES

PISCINE DIVAQUATIC : SOIRÉE PISCINÉMA « AU FILM DE L'EAU »
le 20 mars à 19h30 / Infos sur piscine.cc-sevreloire.fr

PISCINE NAIADOLIS : Fermeture du 27/01 au 31/05/2020 / Infos sur piscine.cc-sevreloire.fr

RAM : + de 150 assistantes maternelles inscrites en 2 semaines à 50 animations sur le territoire de juin à octobre 2020, via le site internet.

EVENEMENTS

• « VOUS ÊTES PARENTS D'ADOS ET VOUS SOUHAITEZ ÉCHANGER AVEC D'AUTRES PARENTS ? »

> CAFÉ DISCUTE, LE 12 MARS À 20H, RDV RUE SANTO AMARO À LA CHAPELLE-HEULIN

Un groupe de parole se met en place. Plusieurs dates sont proposées tout au long de l'année 2020 sur les Communautés de communes Sèvre et Loire et l'Agglo de Clisson. Gratuit et sans inscription

• PARENTS, VOUS VIVEZ OU AVEZ VÉCU UNE SÉPARATION ?

> ECHANGE, LE 7 MARS À 10H, RDV CENTRE MATHILDE SAUVION, 7 RUE CLÉMENT GUILBAUD 44330 MOUZILLON

La CAF de Loire-Atlantique et ses partenaires proposent un temps d'échange mensuel, animé par des professionnels. Les séances se déroulent en alternance le samedi matin et le mercredi soir. La participation au groupe est gratuite, confidentielle et sur inscription. Autres dates : 8 avril 19h - 21h / 16 mai 10h - 12h / 3 juin 19h - 21h
INSCRIPTION PAR MAIL
polefamille.cafnantes@caf.cnafmail.fr
nom, prénom, adresse, téléphone, date de la séance / 02 53 55 17 02

• COMPRENDRE POUR S'ENTENDRE #2
> SOIRÉE LUDIQUE AUTOUR DU JEU À DESTINATION DES PARENTS ET DES ADO, RDV LE 10 MARS À 19H30 /

RÉSERVATION au 02 40 54 87 37 / Entrée libre et gratuite / Collège Cacault 8 route de Gorges / Clisson



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK
en likant la page Facebook de « La Communauté de communes Sèvre & Loire ».

Ne ratez plus rien ! ACTUS, HORAIRES, INFOS, ÉVÉNEMENTS, PHOTOS, VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...

Mars 2020

ENVIRONNEMENT

RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT

VOUS SOUHAITEZ RÉDUIRE VOTRE FACTURE D'ÉNERGIE ?
VOUS SOUHAITEZ CHANGER DE CHAUFFAGE OU MIEUX ISOLER
VOTRE HABITATION... TOUT EN PRÉSERVANT LA PLANÈTE !

UN NOUVEAU PROGRAMME GRATUIT DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EST
OUVERT À TOUS LES HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Si vous habitez Divatte-sur-Loire, La Boissière-du-Doré, La Chapelle-Heulin, La Regrippière, La Remaudière, Le Landreau, Le Loroux-Botttereau, Le Pallet, Mouzillon, Saint-Julien-de-Concelles, Vallet, **contacter SOLHIA au 02 40 44 99 44**. Des professionnels vous reçoivent **sur RDV lors de permanences à Vallet ou à Divatte-sur-Loire, le lundi ou le vendredi***.

*PERMANENCES

- 1er lundi après-midi de chaque mois à Espace Loire à Divatte sur Loire de 14h à 16h30
- Le dernier vendredi matin de chaque mois à l'Espace Sèvre à Vallet de 9h à 12h



DE QUELS TYPES DE SERVICES, PUIS-JE BÉNÉFICIER SI JE VEUX RÉNOVER ?

- conseils techniques et diagnostic gratuit à domicile, réalisé par des professionnels de Solhia, du thermicien à l'ergothérapeute... pour l'amélioration énergétique de votre logement
- assistance pour un plan de financement
- choix et suivi administratif d'aides financières
- montage financier de dossier de travaux

Un interlocuteur unique à votre service, agréé par l'Etat et soutenu par la Communauté de communes Sèvre & Loire.

RENSEIGNEMENTS : SOLHIA / 02 40 44 99 44 /
renovationhabitatsevre@solhia.fr
www.loireatlantique.solhia.fr

SPORT

PRINTEMPS DU SPORT

VOUS AVEZ ENTRE 7 ET 17 ANS ET HABITEZ UNE
COMMUNE DE SEVRE ET LOIRE, DES STAGES
SPORTIFS VOUS SONT PROPOSÉS DURANT LES
VACANCES D'AVRIL



Le Département de Loire-Atlantique et la CC Sèvre & Loire, en partenariat avec les communes de Mouzillon, Le Loroux-Botttereau, La Boissière-du-Doré, La Remaudière, Saint-Julien-de-Concelles, Divatte-sur-Loire, les clubs, les associations sportives du territoire, les comités sportifs départementaux et les sportifs, proposent des stages sportifs pendant les vacances de printemps à tous les jeunes du territoire.

AU PROGRAMME, SPORTS COLLECTIFS, SPORTS DE COMBAT, VTT, GYM, DANSE...

STAGE DU 14 AU 22 AVRIL 2020

- **Stage 3 jours** du mardi 14 au jeudi 16 avril 2020 - Pôles du Loroux Botttereau ou Pôle de Mouzillon
- **Stage 4 jours** du mardi 14 au vendredi 17 avril 2020 - stage 3 jours + journée BIATHLON au Loroux-Botttereau
- **Stage 3 jours**, Formule ADOS VAL AVENTURE du mercredi 15 au vendredi 17 avril 2020 : 1 jour Printemps du Sport + 2 jours VAL AVENTURE
- **Stage 3 jours** du lundi 20 au mercredi 22 Avril 2020 : Pôle du Loroux Botttereau ou Mouzillon

Pour chaque stage, un **péri-accueil** est proposé aux familles à 8h30 et de 16h45 à 18h30.

TARIF DU STAGE : adhésion à l'animation sportive départementale + tarification en fonction du quotient familial

INSCRIPTION À PARTIR DU 16 MARS ET JUSQU'AU 5 AVRIL 2020 sur loire-atlantique/printemps-sport

RENSEIGNEMENTS : 06 86 45 82 35 ou 06 86 45 82 37

FAMILLE D'ACCUEIL

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Floë, jeune allemande de 15 ans, vit à Berlin, et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2020. Elle adore la musique et pratique la clarinette. Elle aime aussi jouer au tennis, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Chihiro, jeune japonaise de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2020. Elle aime jouer au basketball, lire, le cinéma, la musique et les enfants. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». À la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous.

Renseignements : Vanessa Simon – 02.99.20.06.14 vanessa@cei4vents.com

SCHÉMA D'ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL

La Communauté de Communes Sèvre et Loire a mandaté la société IRH Ingénieur Conseil (49 – Beaucouzé) pour réaliser une étude diagnostique globale de ses systèmes d'assainissement.

Cette étude consiste à faire le point sur le fonctionnement des réseaux et ouvrages d'assainissement notamment en quantifiant et en localisant les éventuels apports d'eaux parasites (eau de drainage de nappe, eau de pluie). En fonction des résultats obtenus, elle permettra de définir les grandes orientations et les travaux ou aménagements à réaliser pour optimiser la collecte et le traitement des eaux usées au cours des prochaines années.

Cette étude comporte notamment une reconnaissance des réseaux, des interventions sur le terrain en période de nappe haute (hiver/printemps) et de nappe basse (septembre/octobre), un suivi de nappe au niveau de certains puits de la commune, des inspections nocturnes du réseau (février), des inspections caméra et des contrôles de branchements par test au colorant.

Cette étude a débuté en novembre 2019 et va s'échelonner sur une période d'environ 12 mois pour terminer sur l'élaboration d'un schéma directeur assainissement intercommunal.

Les services assainissement non collectif et urbanisme sont de la compétence de la Communauté de Communes Sèvre et Loire. Pour toute question : 02.51.71.92.12.

LES RESTOS DU COEUR



CAMPAGNE ÉTÉ 2020 À VALLET

INSCRIPTION : Jeudi 26 mars 2020 de 9h à 11h30 5 rue de la Bourie à Vallet.

Première distribution : le jeudi 2 avril 2020 de 10h15 à 11h15.

À partir de cette date les distributions se feront les jeudis de 10h15 à 11h15 (sauf le mercredi 20 mai).

RENSEIGNEMENTS : Tél. 02.40.36.44.46 le jeudi ou sur répondeur. restoducoeurvallet@free.fr

BOURSE AUX VÊTEMENTS D'ÉTÉ À VALLET

BOURSE AUX VÊTEMENTS D'ÉTÉ ET MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE
ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION CRÉACCUEIL
À l'espace culturel en muscadet
Le Champilambart

LES 21, 22 ET 23 AVRIL 2020

ATTENTION NOUVEAUX HORAIRES



DÉPÔT : Mardi 21 avril de 9 h à 19 h.

Les articles doivent être en bon état, non tâchés.

Coudre un carré de coton 10cm x 10cm ou munir les articles d'étiquettes en carton très solide. (En vente à l'association 1 € les 20 étiquettes).

Ecrire la taille et le prix à l'encre bleue ou noire.

Lors du dépôt, il vous sera demandé 1,50 € par liste.



VENTE : Mardi 21 avril de 18 h à 20 h.
Mercredi 22 avril de 9 h à 13 h.



RESTITUTION DES INVENDUS : Jeudi 23 avril de 16h30 à 18h30.

L'association prélèvera 10 % du montant de vos ventes.

IL NE SERA ACCEPTÉ QU'UNE SEULE LISTE DE 20 ARTICLES
(vêtements, matériel de puériculture) **PAR PERSONNE ÂGÉE DE PLUS DE 16 ANS**
QUI SE PRÉSENTERA MUNIE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ

Association CRÉACCUEIL - 5, rue de la Bourie 44330 VALLET
Tél. : 02.40.36.39.08 creaccueil.vallet@orange.fr



PARENTS, VOUS VIVEZ OU AVEZ VECU UNE SÉPARATION

La CAF de Loire-Atlantique et ses partenaires vous proposent un temps d'échange mensuel animé par des professionnels. Les séances se déroulent en alternance le samedi matin et/ou le mercredi soir.

La participation au groupe est gratuite, confidentielle et sur inscription :

polefamille.cafnantes@caf.cnafmail.fr ou par tél. **02.53.55.17.02**.

Un service de garde d'enfants est possible le temps de la séance, pour cela contactez le CSC au **02.40.36.87.76** afin d'y inscrire votre ou vos enfants.

Mercredi 8 avril 19h/21h - Samedi 16 mai 10h/12h - Mercredi 3 juin 19h/21h.

VIDE-DRESSING

Week-end 4 et 5 AVRIL

BARBECHAT La Forgetière Divatte-sur-Loire

Organisé par : penderiedefolie@gmail.com

- Samedi 4 avril de 9h à 20h
- Dimanche 5 avril de 9h à 12h



DEVENEZ AIDE À DOMICILE AVEC L'ADMR

L'ADMR de Loire-Atlantique organise la 6ème édition de sa journée job-dating, à destination des étudiants du secteur des services à la personne le **jeudi 26 mars 2020 à 10h**.

Favorisant l'emploi de proximité, l'ADMR Loire-Atlantique propose à ses salariés un lieu de travail proche de leur domicile. C'est dans ce prolongement que 7 lieux d'accueil seront ouverts aux candidats : Saint-Nazaire, Ancenis, Redon, Aigrefeuille-sur-Maine, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Saint-Père-en-Retz, Nort-sur-Erdre.

Au programme de cette matinée : présentation du réseau ADMR de Loire-Atlantique (métiers du service à la personne à l'ADMR, politique de formation et évolution professionnelle) et enfin job-dating.

WWW.ADMR44.ORG Tél. : **02.40.02.07.30**

Fédération ADMR de Loire-Atlantique

7, allée de la Maladrie 44123 Vertou cedex.



UNE SEMAINE POUR DÉCOUVRIR NOS ENTREPRISES

LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE OUVRENT LEURS PORTES

Du 6 au 11 avril 2020

L'occasion de s'offrir un voyage à travers les métiers

C'est une grande première pour le territoire de la Communauté de Communes Sèvre & Loire. Les entreprises de différents secteurs d'activités ouvrent leurs portes au public pour faire découvrir leurs locaux, leur savoir-faire et par-dessus tout, partager un moment de convivialité et d'échange avec le public.

Comment fonctionnent nos entreprises

Nous sommes nombreux à nous poser la question, durant cette semaine vous aurez l'occasion de satisfaire votre curiosité, de découvrir les coulisses du monde de l'entreprise et d'apprécier le large éventail des savoir-faire de notre territoire.

Quelles sont les entreprises qui ouvrent leurs portes

Une usine d'agroalimentaire, un équipementier et installateur pour maraîcher & horticulteur en passant par la maçonnerie et la menuiserie, les visiteurs pourront pousser les portes des entreprises et découvrir le quotidien qui rythme la vie d'un chef d'entreprise.

Cette semaine est ouverte à tous les publics : curieux, famille, jeune en recherche d'un apprentissage ou en recherche d'emploi. Il y'a forcément une visite pour vous, alors n'hésitez pas à pousser les portes

Programme complet sur : <https://lentrainante.cc-sevreloire.fr/actu-economique/les-entreprises-du-territoire-ouvrent-leurs-portes/>

PORTES OUVERTES

Sèvre & Loire

LA SEMAINE
entraînante
POUR **découvrir**
NOS ENTREPRISES

6 au 11 avril

VISITE - APPRENTISSAGE - RECRUTEMENT

Toutes les infos sur lentrainante.cc-sevreloire.fr

l'entraînante
SÈVRE & LOIRE
L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE



JEUNES DIPLÔMÉS : LES PME REGIONALES RECRUTENT

A travers deux dispositifs, la région favorise l'insertion des jeunes talents ligériens dans les PME. Comment inciter un étudiant à opter pour un premier poste dans une PME éloignée des métropoles plutôt qu'au sein d'un grand groupe : le Volontariat Territorial en Entreprise (VTE), apporte une réponse avec des offres regroupées sur un site internet :

VTE-FRANCE.FR

La région soutient ce dispositif proposant aux étudiants (Bac + 2 et plus) une mission de minimum un an en entreprise. Elle finance notamment une bourse d'immersion pour leur faire découvrir la structure, avant de signer un contrat de travail.

UN NOUVEAU SITE POUR S'INFORMER ET S'ORIENTER

La région vient de lancer un nouveau site internet, choisirmonmetier-paysdelaloire.fr. Que vous soyez collégien, lycéen, salarié ou demandeur d'emploi, partez à la découverte de plus de 530 métiers, 20 000 formations, une recherche géolocalisée d'établissements et même un contact direct avec un conseiller.



Ce nouveau site vous donne accès à une information fiable pour vous aider à choisir votre voie.

LA BONNE ADRESSE POUR TROUVER UN EMPLOI

Perdu dans votre recherche d'emploi. Manque de confiance en vos compétences. Besoin de réaccéder à l'emploi immédiatement. Nous sommes là pour vous.

SEMES, employeur solidaire proche de chez vous, vous propose des missions de travail adaptées à votre situation (mobilité, santé, organisation familiale, période d'inactivité), dans des domaines variés : manutention, service à la personne, espaces verts, agent des établissements scolaires, nettoyage...

En parallèle, nous nous rencontrons régulièrement en rendez-vous d'accompagnement pour favoriser la mise en place et l'aboutissement de votre projet professionnel.

SEMES, une solution qui fonctionne, en 2019 c'est :

- 198 personnes qui ont travaillé pour nous,
- 30 700 heures de travail proposées,
- 250 clients,
- 65% de nos salariés ont retrouvé un emploi ou une formation.

Semes, acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire du vignoble, créateur d'emploi local depuis plus de 30 ans.



OFFRE D'EMPLOI : DIRECTEUR CENTRE DE VACANCES

L'association VIVAL à Saint-Julien de Concelles (44) recherche un(e) directeur (trice) pour encadrer un séjour enfants (8-12 ans) du 5 juillet au 19 juillet 2020 dans un village de Haute-Loire (43).

Profil du poste :

- ✓ BAFD validé ou en cours,
- ✓ Capacité à élaborer un projet pédagogique et un projet d'activité,
- ✓ Capacité à effectuer le recrutement de l'équipe d'animation,
- ✓ Capacité à animer une réunion d'information pour les parents,
- ✓ Capacité à gérer un budget et une équipe d'animation qui mettra en œuvre le projet,
- ✓ Capacité à faire le bilan du séjour et à le présenter à l'association.



Rémunération : 1220€ (15 jours + 2 journées de préparation).

Pour toute candidature, envoyer un C.V et une lettre de motivation à : associationvival@yahoo.fr ou un courrier à : **Association VIVAL BP 14 44450 St-Julien de Concelles.**

Contact : Béatrice AUDOUIN 06.19.96.59.09.

SCEA PLACIER RECRUTE SAISONNIERS



SCEA PLACIER PRODUCTIONS RECRUTE SAISONNIERS POUR LA CUEILLETTE DU MUGUET
au cours de la 2ème quinzaine du mois d'avril 2020.



Sites : Mauves-sur-Loire et Le Loroux-Bottereau.

Journées d'inscription : à partir du 2 mars, tous les jours du lundi au vendredi de 13h30 à 19h et les samedis matin 21 /28 mars et 4 avril de 9h à 12h30.

Adresse : 120, route de Beau Soleil à Mauves-sur-Loire Tél. : 02.40.25.51.28

Uniquement pour renseignement complémentaire à partir du 02 mars 2020.

Documents à présenter : Pièce d'identité, carte vitale, C.V, certificat de séjour ou autorisation de travail pour les étrangers (extrait d'acte de naissance pour les ressortissants U.E) ainsi qu'un RIB.

LES CONSEILS DE MAXIME ET JEAN-JACQUES MACÉ



En ce début mars, il est temps à présent d'en finir avec les taillages et élagages. Vous pouvez donc terminer les tailles de rosiers et les fruitiers. Taillez les arbustes à floraison estivale : rosier, buddleia, althéa qui fleurissent sur le bois de l'année.

Il est temps de nettoyer et préparer votre jardin pour la saison nouvelle. Mars est le mois du grand départ pour le jardin mais n'oubliez pas cependant que les protections hivernales sont encore utiles.

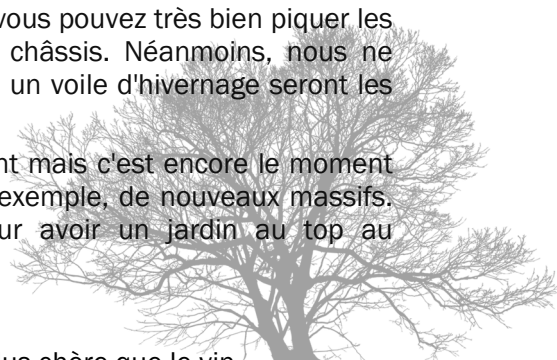
Coté potager, pour les mieux équipés d'entre nous, vous pouvez démarrer la saison en plantant vos tomates, tomates greffées, salades, choux pommes et brocolis en serre. Et pour les plus audacieux les premiers pieds de courgettes sont là.

Pas d'inquiétude si vous n'avez pas de serre, vous pouvez très bien piquer les pommes de terre, semez vos radis et autres sous châssis. Néanmoins, nous ne sommes pas à l'abri des gelées : un petit paillage ou un voile d'hivernage seront les bienvenus pour protéger vos jeunes pousses.

Coté jardin d'agrément, les tailles se terminent mais c'est encore le moment de remplacer les arbustes fatigués ou de créer, par exemple, de nouveaux massifs. N'hésitez pas à peaufiner vos aménagements pour avoir un jardin au top au printemps.

Dicton du mois :

« Quand il pleut à la saint Aubin, l'eau est plus chère que le vin. »



LA RECETTE DU MOIS



ENDIVES BRAISÉES AU LARD FUMÉ ET AUX CHAMPIGNONS

POUR 4 PERSONNES

- 4 endives
- 40gr de beurre
- 1 oignon
- 1 échalote
- 6 tranches de lard fumé
- 20cl de vin blanc sec
- 25cl de bouillon de volaille
- 1cs de miel
- 3 champignons de Paris
- Sel et poivre



Rincez les endives, ôtez les talons et coupez-les en 4 dans le sens de la longueur.

Emincez l'oignon et l'échalote. Faites fondre le beurre dans une poêle à feu moyen puis ajoutez l'oignon, l'échalote, le lard coupé en lamelles et les endives. Versez le vin blanc, le bouillon de volaille et le miel.

Laissez cuire à feu doux jusqu'à ce que les endives soient fondantes.

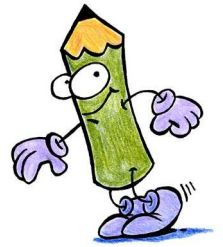
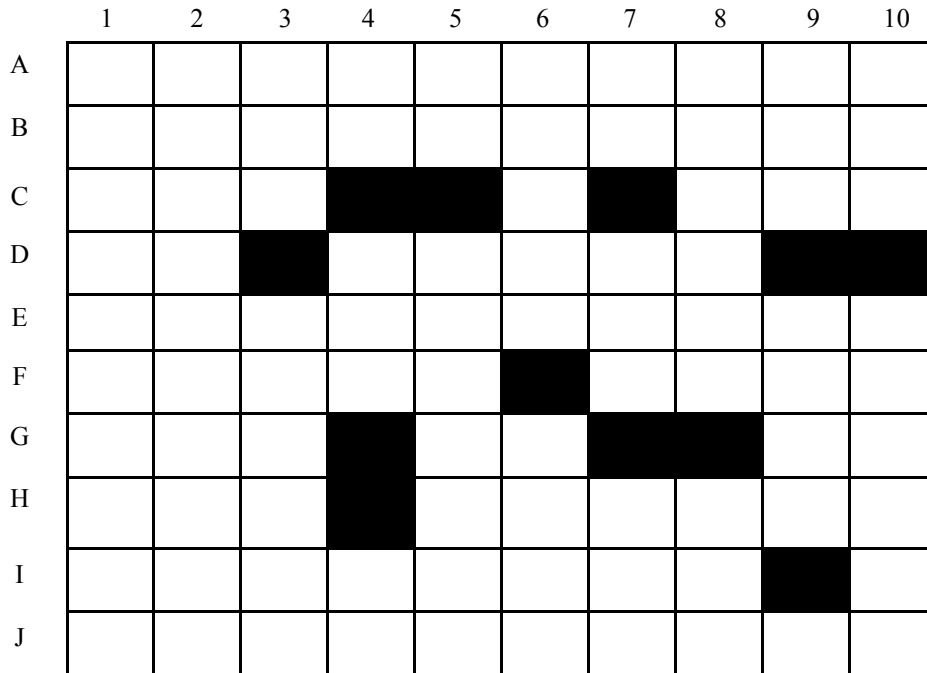
Nettoyez et émincez les champignons. Faites-les revenir 5mn en fin de cuisson et salez si besoin.

Donnez un tour de moulin à poivre.

Servez chaud.

*Bon
Appétit!*

JEUX



Jeu proposé par une habitante de La Regrippière. Résultats de ce jeu dans le prochain

VERTICAL

1. Dessin moqueur et rigolo.
2. Pour le linge ou la salade.
3. Partie du voilier - Petis lézards d'eau.
4. Animal paresseux - Lourde masse - Petite rigole.
5. Milieu d'erre - Endossai les conséquences.
6. Pied composé de deux syllabes - Berger allemand ou épagneul.
7. Début d'étape - Fin de rime - Océan à l'envers.
8. Propres et ... -Partira.
9. Tenue d'Eve - Démentie.
10. Légumineuse - Il va de liane en liane.

HORIZONTAL

- A. Ouverture pour naissance.
- B. Il mange la poussière.
- C. Aide de l'état - Pronom possessif.
- D. Vache antique - Il ne fait pas le moine.
- E. Carrefour, rencontre.
- F. Ventilés - A l'envers : riche.
- G. Milieu d'étuve - Ville de Mésopotamie - Fin de voilier.
- H. Erodé - Unissez deux êtres.
- I. Refaire un parcours.
- J. Toujours prêt de l'évier.

RÉPONSES AU JEU DU MOIS PRÉCÉDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	P	I	S	S	E	N	L	I	T	S
B	A	N	E	A	N	T	I	R		A
C	S	A	C		F	E	S		O	N
D	S	U	R	G	I		T	R	U	C
E	E	G	E	E	N	N	E		T	E
F	R	U	T			O		A	I	R
G	E	R	A	B	L	E	S		L	R
H	L	A	I	T	O	N		O	L	O
I	L	I	R	O	N		O	B	E	I
J	E	T	E	I	G	N	O	I	R	S

